



Power Corporation annonce son intention de racheter jusqu'à 1,35 G\$ de ses actions comportant des droits de vote limités au moyen d'une offre publique de rachat importante

Les lecteurs sont priés de se reporter à la section intitulée « Déclarations prospectives » à la fin du présent communiqué.

Montréal (Québec), le 4 mars 2019 – Power Corporation du Canada (« Power Corporation », la « Société » ou « PCC ») (TSX : POW) a annoncé aujourd'hui son intention de mener une offre publique de rachat importante afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,35 G\$ de ses actions comportant des droits de vote limités (l'« offre de PCC »). L'offre sera de type adjudication à la hollandaise modifiée¹.

Great-West Lifeco Inc. (« Great-West ») (TSX : GWO), une filiale de la Corporation Financière Power (la « Financière Power » ou « CFP ») (TSX : PWF), elle-même filiale de Power Corporation, a annoncé aujourd'hui son intention de mener une offre publique de rachat importante (l'« offre de Great-West ») afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 2 G\$ de ses actions ordinaires. L'offre de Great-West fait suite à l'annonce de Great-West le 24 janvier 2019 indiquant qu'elle a convenu de vendre ses affaires individuelles d'assurance-vie et de rente menées aux États-Unis. Cette offre permet à Great-West de racheter des actions à des valeurs actuellement intéressantes sur le marché tout en conservant des capitaux en vue de financer des investissements stratégiques favorisant la croissance et la rentabilité. La Financière Power a l'intention d'appuyer Great-West au moyen de sa participation à l'offre de Great-West, en déposant une partie importante de ses actions de Great-West de manière proportionnelle¹ et toutes les actions déposées restantes de manière non proportionnelle¹. Par conséquent, la Financière Power prévoit que sa participation dans Great-West sera légèrement réduite.

La Financière Power a annoncé aujourd'hui son intention de mener une offre publique de rachat importante afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,65 G\$ de ses actions ordinaires (l'« offre de CFP »), lui permettant de racheter des actions à des valeurs actuellement intéressantes sur le marché. Power Corporation a informé la Financière Power qu'elle a l'intention de l'appuyer au moyen de sa participation à l'offre de CFP, en déposant une partie importante de ses actions de la Financière Power de manière proportionnelle¹ et toutes les actions déposées restantes de manière non proportionnelle¹. Par conséquent, Power Corporation prévoit que sa participation dans la Financière Power sera légèrement réduite.

Le conseil d'administration de Power Corporation a approuvé l'intention de la Société de mener une offre publique de rachat importante afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 1,35 G\$ de ses actions comportant des droits de vote limités. « Nous estimons que l'offre de rachat des actions de la Société dans le contexte actuel du marché représente une bonne utilisation de nos ressources en matière de capital », a déclaré Paul Desmarais, jr, président du conseil et co-chef de la direction. « La Société demeure engagée à l'égard de son portefeuille de placements bien diversifié et elle continuera d'avoir les ressources financières requises afin de poursuivre sa stratégie de création de valeur à long terme après la réalisation de l'offre de PCC », a ajouté André Desmarais, président délégué du conseil, président et co-chef de la direction. Power Corporation prévoit financer son offre grâce à la réception prévue du produit provenant de sa participation à l'offre de CFP et aux ressources disponibles de la Société. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, l'actionnaire de contrôle ultime de la Société,

¹ L'offre de type adjudication à la hollandaise modifiée permettra aux actionnaires qui décideront de participer à l'offre de PCC de choisir sur une base individuelle le prix auquel ils voudront vendre leurs actions comportant des droits de vote limités, à l'intérieur d'une fourchette spécifique déterminée par la Société. Les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre de PCC peuvent le faire de manière proportionnelle par un « dépôt proportionnel » (le nombre d'actions faisant en sorte qu'ils conservent leur participation proportionnelle dans la Société après la réalisation de l'offre de PCC) ou non proportionnelle par un « dépôt à l'enchère » (un nombre donné d'actions à un prix donné) ou un « dépôt au prix de rachat » (un nombre donné d'actions au prix de rachat établi dans le cadre de l'offre de PCC).



a informé Power Corporation qu'elle n'a pas l'intention de participer à l'offre de PCC et que, par conséquent, elle prévoit accroître sa participation proportionnelle dans la Société.

Power Corporation a l'intention d'annoncer les modalités et de lancer son offre prochainement. Power Corporation a retenu les services de BMO Marchés des capitaux pour agir en tant que conseiller financier et courtier gérant dans le cadre de l'offre. L'offre dont il est question dans le présent communiqué n'a pas encore été lancée. Le présent communiqué est diffusé à titre informatif seulement et ne constitue pas une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente d'actions.

À propos de Power Corporation

Power Corporation du Canada est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient des participations dans des sociétés des secteurs des services financiers, de la gestion d'actifs, de l'énergie durable et renouvelable, et d'autres secteurs en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site www.PowerCorporation.com.

Déclarations prospectives

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société, ou qui traduisent les attentes actuelles publiées de la Financière Power, Great-West et la Fiducie familiale résiduaire Desmarais lorsqu'il s'agit de renseignements les concernant. Les déclarations prospectives sont fournies afin de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature portent notamment sur les stratégies et les perspectives de la Société, ainsi que sur l'intention de la Société d'entreprendre une offre publique de rachat importante et les modalités de celle-ci, dont la valeur maximale en dollars des actions comportant des droits de vote limités que la Société peut racheter dans le cadre de l'offre de PCC, le moment choisi pour présenter et réaliser l'offre de PCC, les sources et la disponibilité du financement pour l'offre de PCC, et l'incidence du financement de l'offre de PCC sur les activités et la situation financière futures de la Société.

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés des actions et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, aux changements technologiques, à la cybersécurité, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, la possibilité que l'offre de PCC ne se matérialise pas comme prévu, y compris le non-respect d'une condition de l'offre de PCC, l'incapacité de la Société à financer l'offre de PCC de la façon souhaitée (notamment en raison de l'insuffisance des fonds provenant du produit net de l'offre de CFP, des emprunts, de la trésorerie et/ou d'autres sources de capitaux afin de financer l'offre de PCC, ou de l'impossibilité d'obtenir les approbations réglementaires ou les dispenses requises), la mesure dans laquelle les actionnaires choisissent de déposer leurs actions comportant des droits de vote limités en réponse à l'offre de PCC, la suffisance des ressources financières et du fonds de roulement de la Société après la réalisation de l'offre de PCC, la possibilité que le marché pour les actions comportant des droits de vote limités de la Société à la réalisation de l'offre de PCC soit beaucoup moins liquide que celui qui existe au moment où l'offre de PCC est lancée, le lancement et/ou la réalisation de l'offre de PCC dans les délais, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés.



Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et ses filiales. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com.

- 30 -

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514-286-7400